

ID: 048-214800393-20221215-D_2022_149-DE



Délibération n° 2022 149

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Florence Fernandez, Adjointe au Maire.

<u>10 Présents</u>: Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Lydie ROUJON.

<u>5 Absents excusés</u>: Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Christian MOLANDRE, Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Manuel PAGES ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ, Philippe ROCHOUX ayant donné pouvoir à Jérôme JACQUES.

Secrétaire de séance : Jérôme JACQUES.

Objet : candidature brigades itinérantes

Madame l'Adjointe au Maire indique à l'assemblée que Monsieur le Préfet de la Lozère a organisé une réunion de concertation en vue de l'installation potentielle en Lozère de brigades itinérantes. Il est précisé que ces brigades itinérantes n'auraient pas vocation à se substituer aux brigades territoriales actuelles mais à couvrir l'ensemble du territoire lozérien sur des missions de proximité. Chaque brigade itinérante pourrait avoir un effectif d'une dizaine de gendarmes. Lors de cette réunion, Monsieur le Préfet a indiqué que les communes peuvent se porter candidate pour accueillir l'une de ces brigades itinérantes. Pour cela, il conviendrait dans un premier temps, de mobiliser une dizaine de logements dans le parc public ou privé du territoire et d'envisager par la suite une opération immobilière permettant d'accueillir définitivement la brigade itinérante.

Compte tenu de l'intérêt d'un tel projet, notamment d'un point de vue démographique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de déposer une candidature pour accueillir une brigade itinérante sur son territoire.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour faire acte de cette candidature et signer tout document s'y rapportant.

Le secrétaire de séance,	L'Adjointe au Maire,
Jérôme JACQUES	Florence FERNANDEZ
Juga	